



Bilan des aides accordées sur la caisse de solidarité

Année scolaire 2016/2017

Le lycée Nahr Ibrahim a constitué une caisse de solidarité dont le but est de venir en aide aux familles affectées par une situation socio-économique difficile et imprévue.

L'aide attribuée ne peut être que ponctuelle. (*Voir règlement intérieur de la caisse de solidarité et dossier à compléter sur le site web du lycée*).

Cette caisse est alimentée essentiellement par les contributions facultatives des parents fixées à 25 000 LL par trimestre, par enfant, mais aussi par des dons des particuliers ou entreprises et des produits de ventes au lycée.

Pour l'année 2016/2017, **16 familles** ont été aidées ce qui représente **24 élèves**.

Les aides accordées portent uniquement sur les droits de scolarité et s'échelonnent entre 5 à 50% du montant de la scolarité.

Toutes les familles ayant sollicitées une aide ont été aidées au moins une fois dans l'année scolaire.

Le montant total de l'aide sur l'année est de **54 008 700 LL**. Elle se décompose comme suit :

- 1^{er} trimestre : 19 366 500 LL
- 2^{ème} trimestre : 18 873 975 LL
- 3^{ème} trimestre : 15 768 225 LL

Pour rappel en 2015/2016, nous avons aidé les familles à hauteur de **74 661 975 LL**.

L'éventuel reliquat non consommé de cette caisse en fin d'année scolaire est systématiquement reporté sur l'exercice budgétaire suivant. Ainsi, au 01 septembre 2016, le montant de la caisse s'élevait à **6 260 134 LL**

La participation financière des parents d'élèves au cours de l'année scolaire a été de **52 821 452 LL**.

Les autres ressources ont représenté 5 485 000 LL

Environ **51%** des parents y contribuent.

Le solde de cette caisse au 31/08/2017 est donc de 10 557 886 LL.

Nahr Ibrahim, le 13 novembre 2017

La Directrice Administrative et financière

Delphine GUYOMARD